



1er juillet 2021

CIRCULAIRE CTOI 2021-36

Madame/Monsieur,

UNE CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'AUSTRALIE A LA CTOI

Le Secrétariat a reçu une contribution volontaire de l'Australie d'un montant de 46 980 AUD (34 877,95 USD).

Cette contribution volontaire est destinée à maintenir le soutien aux activités de renforcement des capacités de la Commission en ce qui concerne les Procédures de Gestion et l'Évaluation de la Stratégie de Gestion.

Le Secrétariat fera rapport sur ses dépenses à la prochaine réunion du Comité Permanent d'Administration et des Finances.

Au nom de la Commission, je souhaiterais remercier l'Australie pour sa contribution volontaire.

Cordialement,

Christopher O'Brien
Secrétaire exécutif

Pièce jointe :

- Aucune

Distribution

Parties contractantes de la CTOI : Australie, Bangladesh, Chine, Comores, Érythrée, Union Européenne, France (Territoires), Inde, Indonésie, Iran (Rép. Islamique d'), Japon, Kenya, Rép. de Corée, Madagascar, Malaisie, Maldives, Maurice, Mozambique, Oman, Pakistan, Philippines, Seychelles, Somalie, Afrique du Sud, Sri Lanka, Soudan, Rép. Unie de Tanzanie, Thaïlande, Royaume-Uni, Yémen. **Parties coopérantes non-contractantes :** Sénégal **Organisations intergouvernementales, organisations non-gouvernementales. Présidente de la CTOI. Copie :** Siège de la FAO, Représentants de la FAO auprès des CPC.

Ce message est envoyé uniquement par email.